

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20250618-2025-DM-095A-AU
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

publié - Notifié le 03/07/2025

GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

H. Hetuin

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2025-DM-095A du 18 juin 2025

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9).

JEUNESSE - Prestation Artiste Speed Painting le 14 juillet 2025 - Goussainville Plage.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-3,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une personne publique peut passer un marché sans mise en concurrence ni publicité préalables lorsque les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique,

Considérant que, dans le cadre de la journée d'ouverture exceptionnelle le lundi 14 juillet 2025, le site de Goussainville Plage revêtira les couleurs et l'esprit de la fête nationale à travers les animations proposées,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle de l'artiste Boris NORMAND « Speed Art Color » qui consiste à peindre une toile sur scène et en direct devant le public,

Considérant la proposition de COM EVENT,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le devis et contrat de prestation de COM EVENT - 12 avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES, relatif à un spectacle de SPEED ART COLOR de l'artiste peintre Boris NORMAND, à l'occasion de la journée du 14 juillet à Goussainville plage, pour un montant total de 3 096,25€ TTC.

Article 2 : DE PAYER un acompte de 1.500 € à la réservation.

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.